

PRECISIONS SUR LES FORMATIONS en apprentissage

Modalités d'Admission <u>et délais d'accès</u> :	Modalités : Entretien individuel – Certificat de faisabilité d'entrée en formation-des tests de positionnement pourront avoir lieu selon les formations à la rentrée. Délai d'accès : Inscription au minimum 15 jours avant le démarrage de la formation. Entrée en formation dès la signature du contrat d'apprentissage selon le planning d'alternance.
Contenu pédagogique (dont <u>méthodes mobilisées et modalités d'évaluation</u>) :	Les formateurs veillent à varier les méthodes pédagogiques : - Méthode affirmative - Méthode démonstrative - Méthode interrogative - Méthode applicative - Méthode heuristique Processus d'évaluation : Quizz, Evaluation pratique, Examen Blanc, DST, Examen, Bilan semestriel, Révisions.
Statut de la formation	Statut salarié en contrat d'apprentissage, rémunéré en fonction de son âge, de son année de formation et de la filière d'activité.
Examen :	Les examens sont en CCF (Contrôle Continu en Formation) pour tous les CAP et MC. Les examens se déroulent en épreuves ponctuelles pour toutes les formations BP et BTS.

<u>Tarifs</u>	Coût de la formation entièrement prise en charge par l'OPCO Tous les apprentis après signature de leur contrat bénéficient de la prise en charge des frais pédagogiques et des frais du 1er équipement pédagogique. L'équipement est fourni par le centre de formation.
<u>Accessibilité aux personnes handicapées</u>	Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap (réfèrent handicap : C. DAUDE)
<u>Possibilité de valider un ou des blocs de compétence</u>	/
Contacts (nom / Email / téléphone / Site internet) :	Christelle DAUDE 05 53 06 84 15 Secrtaire.ifca@stjo-24.fr https://stjo-24.fr/